

Ce qu'en dit... un gestionnaire

Toutes les possibilités budgétaires, en particulier la nouvelle orientation de la loi de finance, sont-elles prises en compte, sur le terrain, par les gestionnaires et chefs d'établissements ? *Tangente Education* est allé interroger Nicolas Crotet, gestionnaire dans un collège en pointe sur les ressources numériques.



Nicolas Crotet est agent comptable et gestionnaire du Collège Monpezat à Sens (Yonne). Ce collège particulièrement impliqué dans l'usage des ressources numériques semble bien maîtriser les procédures d'attribution de budgets, du moins pour ce qui est de l'administration. Pourtant, il ressort des propos du gestionnaire plusieurs constats inquiétants. Le manque d'information des enseignants n'est pas une surprise, c'est une des causes du choix de notre dossier.

D'une part, il s'agit de subventions rectorales (Etat). Il y en a plusieurs types. Pour l'entretien des machines et l'achat de logiciels à notre convenance, elles sont de très faible importance. Celles consacrées aux logiciels reconnus d'intérêt pédagogique (Log RIP) sont plus conséquentes et versées chaque année. Enfin nous avons des subventions spécifiques qui nous sont déléguées au titre de l'équipement (serveur, pare-feu par exemple). Pour ces dernières, nous n'avons le choix ni du montant, ni du matériel, ni des intervenants. D'autre part, il existe des participations du Conseil Général (collectivité de rattachement), sous forme de dotations, principalement des ordinateurs, vidéo projecteurs, câblages ...

Tangente Education : Les crédits sont-ils attribués en bloc ou par projet ? Sont-ils attribués pour une année scolaire ou une année civile ?

Nicolas Crotet : Les deux formes de délégation sont possibles. La plupart sont des délégations en bloc mais lorsqu'il s'agit de dotations d'équipement, on peut dire qu'elles sont attribuées par projet, attendu que nous ne sommes pas à l'initiative de ces projets d'équipement (directives ministérielles).

Toute subvention est sensée être attribuée par année civile, surtout en provenance de l'Etat.

Tangente Education : Quel est le rôle du projet d'établissement ?

Nicolas Crotet : L'utilisation de technologies numériques est un des pans de notre projet d'établissement mais au sens financier du terme, presque rien ne transite par lui. Les subventions

Mais l'espèce de fatalisme quant aux montants attribués, dont la logique, aux dires du gestionnaire, semble relever de l'aléa complet, est assez inquiétant. Autre sujet de surprise : l'absence de référence à la nouvelle loi organique relative aux lois de finance (LOLF, voir article précédent). Voici de larges extraits de l'interview que ce sympathique gestionnaire a bien voulu nous accorder.

Tangente Education : Existe-t-il plusieurs sources de financement possibles pour l'acquisition de ressources numériques ? Lesquelles ? (Ministère, Conseil Général, ...)

Nicolas Crotet : Nous avons deux types de financements pour les ressources numériques.

Il existe une myriade de demandes spécifiques pour des projets spécifiques à partir du moment où le projet motive les décideurs publics.

d'Etat sont trop modestes pour permettre un effort financier conséquent sur un projet particulier.

Tangente Education : Privilégie-t-on tel ou tel domaine une année ? (au niveau national, régional ou départemental ?)

Nicolas Crottet : Les programmes d'enseignement fixent des objectifs (B2i, par exemple) mais là encore, en matière de subsides, les priorités que je connais concernent les équipements (serveurs, ordinateurs) et nous viennent du rectorat.

Tangente Education : Existe-t-il des demandes spécifiques pour des projets spécifiques ?

Nicolas Crottet : Il en existe une myriade à partir du moment où le projet motive les décideurs publics, qu'ils soient élus ou fonctionnaires hiérarchiquement supérieurs.

A titre d'expérimentation, nous participons au programme Liberscol (un Espace Numérique de Travail). Ce programme, difficile à mettre en œuvre, est soutenu par le Recteur et le Conseil Général qui en ont donné l'impulsion. Nous avons été désignés puis consultés sur nos besoins en la matière.

Cela s'est traduit, pour le Conseil Général, par la prise en charge du câblage de l'ensemble des bâtiments (en avance par rapport à d'autres établissements du département) et par une dotation en ordinateurs (au moins un par salle d'enseignement).

Le Rectorat a, quant à lui, multiplié par trente une subvention spécifique pour les Log RIP et nous verse l'équivalent des droits d'abonnements auprès de l'Université de Strasbourg qui développe le produit et les services liés à ce programme.

Tangente Education : Quels sont les montants attribués pour une année scolaire (fonction du nombre total d'élèves ou du nombre d'élèves concernés par les projets) ?

Nicolas Crottet : Il est impossible d'en donner une idée fiable ; suivant les types de subventions, cela peut aller de quelques dizaines d'euros pour la subvention de maintenance à plusieurs milliers pour celles concernant un projet spécifique de grande envergure comme Liberscol.

Je n'ai pas d'idée précise sur la façon dont elles sont attribuées. Selon moi, cela n'a pas forcément de lien avec le nombre d'élèves de l'établissement ni même ceux concernés par de possibles projets spécifiques.

Tangente Education : Les montants attribués sont-ils généralement dépensés en totalité ? Si la totalité des montants attribués n'est pas dépensée, que devient le reliquat ? Peut-il être reporté sur l'année suivante ou est-il perdu ?



Nicolas Crottet : Au sens strict de leur attribution les subventions ne sont pratiquement jamais utilisées en totalité. Cela vient du décalage entre année civile (attribution comptable) et année scolaire (fonctionnement réel).

Théoriquement, les établissements sont sensés rendre toute subvention non utilisée en fin d'année civile, sauf demande de reconduction exceptionnelle. En pratique, nous conservons les reliquats sans autre forme de formalisme parce qu'ils nous sont utiles pour continuer les actions concernées. Cela se traduit par une dépense intégrale des subventions, même plusieurs années après versement.

Tangente Education : Comment faire pour obtenir des ressources financières destinées à accroître les ressources numériques de l'établissement ?

Nicolas Crottet : Je ne connais pas d'autre moyen que les projets spécifiques adressés à l'Education Nationale et au Conseil Général pour accroître ces ressources.

Tangente Education : L'information est-elle suffisante (information des professeurs, des chefs d'établissements, des gestionnaires d'établissements) ?

Nicolas Crottet : Pour leurs domaines respectifs, les chefs d'établissements et les gestionnaires sont relativement bien informés. Il n'en va peut-être pas de même pour les professeurs.

Tangente Education : Que pensez-vous de notre initiative de consacrer un numéro de *Tangente Education*, destiné aux enseignants de mathématiques, à ces questions ?

Nicolas Crottet : C'est une initiative judicieuse puisque les professeurs de mathématiques sont souvent très concernés par les ressources numériques, même s'il ne s'agit pas d'un pré carré.

propos recueillis par Michel Criton

Les chefs d'établissement et les gestionnaires sont relativement bien informés. Il n'en va pas peut-être pas de même pour les professeurs.